

AVIS PUBLIC

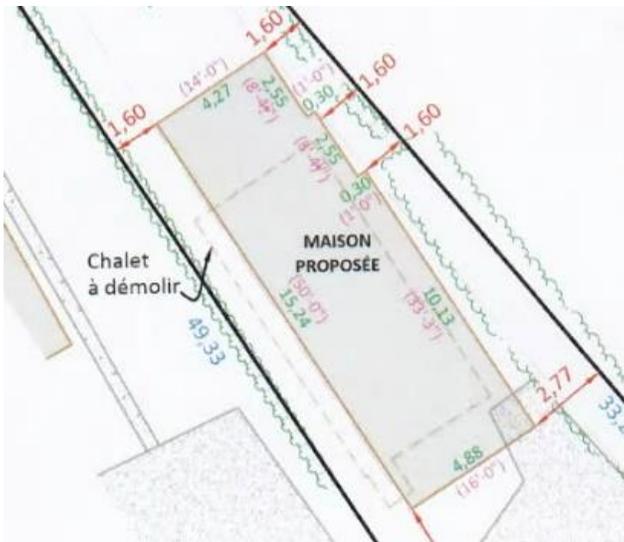
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le 4 mai 2021 à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-21-03 – Dérogation mineure qui vise à autoriser la construction d’une résidence unifamiliale isolée sur la propriété du 270, rue Larose.

La maison sera implantée à 1,60 mètres des lignes latérales du lot, en dérogation à la grille des spécifications de la zone RR-1, article 7, du Règlement de zonage n° 382-19, qui stipule que les marges de reculs latérales sont de 2,75 mètres.



IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

270, rue Larose, Dunham

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, en transmettant les commentaires ou avis par écrit, avant le 4 mai 2021.

FAIT À DUNHAM, CE 17^E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2021.



Mélanie Thibault, greffière